

GUIDELINE

PATIENT PRIVACY

Patients will have specific expectations regarding the degree of privacy they should be given and the way in which respect for their human dignity will be demonstrated.

The *Code of Ethics* advises to:

Treat all patients with respect; do not exploit them for personal advantage.

This ethical requirement implies that a physician will respect a patient's need for privacy and right to be treated with dignity. Accordingly, the physician will avoid actions or comments which have a harmful effect in either respect. The extent to which a physician would be assessed as deficient in clinical practice would depend on the extent to which the following factors were not taken into account.

- Emotional maturity, ie. Very young or emotionally immature;
- Increased vulnerability (whether due to age or illness);
- the discussion/examination has sexual connotations;
- the patient contact is new;
- the patient is distressed about the reason for the visit;
- the patient is asked to assume a state of undress or position which seems unusual for the examination involved or to which the patient stated an objection;
- the patient requests that an attendant be present or the door be left open.

Recognize that the self-regulation of the profession is a privilege and that each physician has a continuing responsibility to merit this privilege.

DIRECTIVE

INTIMITÉ DU PATIENT

Les patients ont des exigences précises en ce qui concerne l'intimité à laquelle ils ont droit et la façon qu'on respecte leur dignité humaine.

Le *Code de déontologie* avise:

Traiter tous les patients avec respect; ne pas les exploiter à des fins personnelles.

Cette exigence du *Code de déontologie* veut dire qu'un médecin doit respecter le besoin d'intimité d'un patient et son droit à être traité avec dignité. En conséquence, le médecin s'abstiendra de tout acte ou de toute observation qui aurait des conséquences fâcheuses sous l'un ou l'autre rapport. On jugerait qu'un médecin a manqué de jugement en médecine clinique dans la mesure où il n'aurait pas tenu compte des facteurs suivants:

- La maturité affective du patient, c.-à-d. très jeune ou manque de maturité affective;
- Une vulnérabilité accrue (en raison de l'âge ou de la maladie);
- La consultation ou l'examen concerne les parties intimes;
- Le patient consulte le médecin pour la première fois;
- Le patient est angoissé par la raison de la consultation;
- On demande au patient de se déshabiller plus que nécessaire ou de prendre une posture qui semble inhabituelle pour ce genre d'examen et le patient s'y oppose;
- Le patient demande qu'une tierce personne soit présente ou que la porte soit laissée ouverte.

Admettre que l'autoréglementation de la profession est un privilège que chaque médecin doit constamment mériter.

EXAMINATIONS – RESPECTING PRIVACY

A physician should be aware of the likely heightened sensitivity of a patient whose privacy is to be invaded. Apprehension can be expected in examinations such as rectals, pelvics, breasts and genitalia.

Physicians should assess the quality of the patient's comfort with such procedures before proceeding. Whether or not an attendant should be present depends on the preference of the patient and the discretion of the physician. A rectal/pelvic examination should not be performed if an attendant is not readily available for assistance.

6/94; am. 9/99

RESPECT DE L'INTIMITÉ DU PATIENT LORS DES EXAMENS

Un médecin devrait savoir que la sensibilité d'un patient est vraisemblablement accrue lorsqu'il y a intrusion dans son intimité. On peut s'attendre à de l'appréhension lorsqu'on fait un examen du rectum, de la région pelvienne, des seins ou des organes génitaux.

Le médecin devrait s'assurer que le patient se sent à l'aise avec le genre d'examen avant de commencer. Qu'une tierce personne doive être présente ou non, cela dépend de la préférence du patient et du jugement du médecin. Un examen du rectum ou de la région pelvienne ne devrait pas être fait si une tierce personne n'est pas disponible pour de l'aide.

6/94; mod. 9/99